



## Compte rendu

### du CHSCT d'administration centrale du 18 février 2019

Plusieurs points étaient prévus à l'ordre du jour de ce CHSCT, notamment **le dossier de la réorganisation de la DRH et celui sur le programme de prévention et d'amélioration des conditions de travail 2019-2021**, qui pourraient chacun justifier une réunion spécifique. Le temps ayant effectivement manqué, l'étude du programme de prévention et d'amélioration des conditions de travail a été reportée au prochain CHSCT.

La nouvelle secrétaire du CHSCT, Laurence Pichelin (FO), seule candidate, a été élue à l'unanimité des organisations syndicales lors de cette séance.

#### **Réorganisations – Risques psycho-sociaux (RPS)**

La CGT a souligné le nombre important de réorganisations au sein du ministère (DRH, SPSSI, CPII, DAF, DGITM, DICOM, CGDD, etc), qui sont sources de stress et d'inquiétudes. Notamment lorsque ces réorganisations sont menées au « pas de charge » pour respecter des délais décidés d'en haut et sans prise en compte des avis agents (qui sont invités à s'exprimer quelquefois en groupes de travail, mais qui n'ont pas de restitution écrite sur le résultat de ces travaux et jugent souvent que leurs avis ne sont finalement pas pris en compte).

Il nous a été indiqué que les derniers programmes de prévention et d'amélioration des conditions de travail concernant le CMVRH, la DGITM et le CPII sont en cours.

La CGT a demandé que toute réorganisation fasse l'objet d'une véritable étude d'impact incluant un volet RH et donc les effectifs prévisionnels nécessaires pour l'accomplissement des missions, les mesures prises pour améliorer les conditions de travail, les besoins de formation et le plan de formation adapté.

Concernant la sous-direction de la responsabilité environnementale des acteurs économiques (REAE) du CGDD, il nous a été indiqué que les alertes lancées par les représentants CGT/FSU au CTS et auprès du chef du service, et par la CGT en CHSCT, sont prises en compte et vont notamment déboucher sur une nouvelle intervention amplifiée, en collaboration avec l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST). Les représentants CGT/FSU estiment que la situation est devenue critique.

#### **Étages 1 et 2 de l'Arche**

L'administration et les organisations syndicales n'ont pas encore eu de retour de l'inspection du travail suite à la saisine consécutive au désaccord sérieux et persistant entre administration et représentant·e·s du personnel au CHSCT sur les conditions de travail aux étages 1 et 2.

**Concernant la cellule des dossiers, selon l'administration le marché de maintenance et de développement du logiciel Orion devrait aboutir**, le retard (2 ans en avril !) étant dû (toujours selon l'administration) au fait que la société prestataire est basée à Strasbourg (cela n'explique rien...).

**Le problème de maintenance d'un compactus qui semble bloqué est en cours d'analyse.**

Concernant le problème des portes d'accès, la mise en place d'un système de blocage des portes relié à la sécurité incendie par aimants avec fermeture automatique en cas d'incendie pose des problèmes de sécurité, car la ventilation du local ne fonctionne que lorsque les portes sont fermées.

**Une solution est toujours attendue tout comme la livraison de serre-livres...**

**Concernant les problèmes de sous-effectif et de conditions de travail du bureau du courrier central** il nous a été indiqué qu'un nouveau chef de bureau allait arriver et que la situation serait examinée à ce moment-là. **Pour la CGT c'est maintenant qu'il faudrait trouver des solutions** suite à la fermeture du quai de livraison de l'Arche depuis 10 mois et à un effectif de seulement 5 agents en poste (hors congés) sur les 11 ETP normalement affectés à ce service.

**La CGT a réitéré sa demande de résolution du problème de la badgeuse trop haute pour l'entrée des personnes en fauteuil au niveau 0 de l'APS.**

### Médecine de prévention, service social et consultations juridiques

Aucune candidature de médecin n'a été reçue suite aux différentes publications d'offres de postes. Il n'y a donc qu'un jour par semaine de prévention médicale assurée pour 4500 agents d'administration centrale (0,2 ETP au lieu de 2 exigés par la réglementation). L'administration affirme que toutes les administrations sont confrontées aux difficultés de recrutement de médecins de prévention. **Certes, mais en deux ans ce sont quatre médecins qui ont démissionné... Il serait peut-être temps de se poser des questions notamment sur les moyens matériels et humains sur lesquels ils peuvent s'appuyer au ministère...**

L'administration s'est donc tournée vers un marché de prestations médicales. Une offre seulement a été reçue.

**Un poste d'infirmière n'a pas été remplacé. Il reste 3 infirmières. Pour 4500 agents !**

Une assistante sociale va partir en septembre mais le poste est publié.

Une convention de prestations en médecine préventive au bénéfice des agents du site d'Orléans du CGDD devrait être passée prochainement.

**La prestation de consultations juridiques gratuites pour les agents a été supprimée**, en raison, d'après l'administration, du faible nombre de consultations et de l'existence d'autres services similaires disponibles dans les tribunaux, les mairies et différents organismes... **La CGT a demandé le bilan effectué par l'avocate qui assurait ces consultations.**

**Un marché est en cours pour recruter un-e psychologue.**

**Le service médico-social est sur une pente dangereuse de contraction de ses moyens et prestations.**

### Fermeture du restaurant de la Tour Séquoia

**La fermeture du restaurant de la Tour Séquoia pour travaux va intervenir à la fin du premier trimestre 2019 et pour plusieurs mois, a priori de début juin à début décembre.**

L'administration affirme avoir multiplié les recherches mais ne pas avoir trouvé de solutions alternatives pour que les agents puissent être accueillis dans d'autres restaurants du quartier. **L'administration estime que le restaurant de l'Arche est en mesure d'absorber l'affluence supplémentaire sachant que la cafétéria de la TS restera ouverte avec une offre complémentaire.** Des plages horaires élargies pour déjeuner (11H – 14h30) pourraient être testées bien que, d'après l'administration, cela n'ait pas été concluant précédemment.

L'administration assure que les agent·e·s seront largement informé·e·s en amont concernant la fermeture du restaurant et les alternatives disponibles (horaires et prestation élargies en cafétéria TS).

À noter que, d'après l'administration, c'est la baisse de fréquentation qui a entraîné une augmentation des tarifs. Mais aucune étude n'a été faite sur les causes de cette baisse de fréquentation... que l'augmentation des tarifs risque d'accentuer encore. Parmi les facteurs envisageables, on peut citer le télétravail, les fermetures précédentes répétées d'un restaurant sur deux, les queues insupportables (surtout en TS qui concentre les réunions importantes par manque de salles adaptées dans l'Arche), le bruit, la qualité des repas... et les tarifs.

### **Réorganisation de la DRH**

Il s'agit de la suite de la première phase de réorganisation intervenue en avril 2017 avec la création de trois services regroupant des sous-directions et deux départements. Cette seconde phase prévoit principalement :

- **le rapprochement des missions des sous-directions gestion administrative et paie (GAP) et modernisation et gestion statutaires (MGS) avec pour but que le même bureau assure la gestion administrative, statutaire et financière du dossier des agents.** En pratique il s'agit de créer deux nouvelles sous-directions : la sous direction des personnels administratifs et maritimes (PAM) et la sous-direction des personnels techniques, de recherche et contractuels (PTRC). Cette nouvelle organisation est en fait un retour à celle qui prévalait avant la réorganisation de 2011, rejetée par les agents et toutes les organisations syndicales mais imposée par la direction RH d'alors : il n'aura fallu que 8 ans pour rectifier l'erreur. Il est prévu que les agents soient formés à RenoIRH (le système informatisé interministériel de gestion RH qui va remplacer notre mal nommé REHUCIT) ;
- **la création d'une mission « suivi personnalisé et parcours professionnel » en substitution de la sous-direction carrières et encadrement (CE) :** le niveau managérial « sous-direction » et le niveau « chef de bureau » de CE seraient supprimés au profit d'une organisation dans laquelle chaque chargé de mission sera rattaché directement auprès du chef de service et de son adjoint, lesquels pourront s'appuyer sur un chargé de mission ayant un rôle d'animation transversale et les deux assistantes. Le suivi de la campagne des entretiens professionnels serait rattaché au service Gestion et intégré à son organisation.
- l'évolution de la gestion et de la formation des agents de l'administration centrale : **le bureau CRHAC3 qui est dédié à la formation continue des personnels d'administration centrale devenant une « antenne » du CVRH de Paris.**

L'administration a indiqué qu'il y a eu de « longues concertations » dans les équipes et que le nouveau projet d'organigramme a été diffusé aux agents concernés. Elle a également précisé que la **[note du 7 avril 2017 relative au processus de pré-positionnement des agents dans le cadre des](#)**

réorganisations de l'administration centrale serait respectée et complétée par l'assistance de CRHAC 2 via un numéro de téléphone à disposition des éventuels agents en difficulté. L'administration assure qu'il n'y aura aucun impact négatif en matière indemnitaire, ni sur le plan de la localisation géographique, ni sur le temps de travail.

Lors du vote, les organisations syndicales se sont abstenues sur cette réorganisation. **Si la CGT voit très favorablement le retour à une gestion par un même bureau de l'ensemble de la carrière administrative, statutaire et financière du dossier des agents, elle a constaté que les tableaux des effectifs impactés étaient erronés. En outre les fiches de postes de certains agents (notamment tous ceux de CRHAC3) vont être plus ou moins revues, il faudra être très attentif à la suite...**

### **Programme des visites du CHSCT**

Le programme a été voté à l'unanimité comme suit :

- CGDD
- DEB
- DAM
- Mission des archives
- DICOM
- Courrier central
- SDSIE

### **Autres points abordés**

**La CGT a interrogé l'administration concernant la prise en compte et le traitement des problèmes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans les CVRH au niveau local.** L'administration a assuré qu'elle veillera à ce qu'ils soient traités mais aucune précision sur le modus operandi. En effet, les CVRH n'ont pas de CHSCT spécifique. Jusqu'en 2018, des comités techniques locaux étaient censés exercer également les fonctions de CHSCT, tâche quasi impossible, surtout sur les risques psycho-sociaux, sans craindre de représailles des directions. Ces comités ont été supprimés ; il n'y a plus qu'un comité technique du CMVRH mais toujours pas de CHSCT spécifique. Toutefois, le CHSCT d'administration centrale est réglementairement compétent. **Il conviendrait donc rapidement de déterminer en concertation avec les représentants du personnel ses modalités d'intervention.**

**La CGT a réitéré sa demande d'un bilan quantitatif et qualitatif des exercices incendie des deux tours APS et TS.**

**En ce qui concerne les agents en télétravail,** et le problème pointé par la CGT de l'impossibilité d'avoir accès à leur répertoire de travail partagé sur le réseau informatique du ministère lorsqu'ils travaillent chez eux, une solution est à l'étude mais aucune date de mise en œuvre.

**La CGT a également signalé le problème concernant le site de Bron de la DIT/GRN/GCA,** rattaché à la DGITM, où le bâtiment K est accessible uniquement par deux escaliers (3 marches pour l'entrée principale, et 4 vers la seconde). **Il faut installer une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et adapter les sanitaires.**

**Concernant le manque de chauffage que la CGT a signalé en Tour Séquoia (notamment au CGDD/SDES et dans les bureaux en coin situés au bout des ailes) et en APS**, particulièrement lors de gros coups de froid, ou le lundi matin après les week-end, il nous est indiqué que le problème des bureaux dans les « ailes » de la TS fait l'objet d'une étude pour y remédier et que des techniciens passent dans les bureaux pour tester la température lorsque des agents se plaignent. Mais l'administration estime que beaucoup de paramètres entrent en ligne de compte : ensoleillement, position des bureaux, ressenti différent selon chaque individu dans les bureaux partagés. Effectivement, mais **le fait d'avoir imposé des bureaux partagés peut-il justifier les problèmes persistants de chauffage... qui se posent aussi dans les bureaux individuels ?**

**Une salle de repos à l'instar de celle installée en TS devrait être ouverte à l'Arche** avec les mêmes horaires à la pause méridienne (c'est-à-dire hors plages de travail obligatoire).

**Le logiciel SI Concours pour le bureau RM1 devrait être mis en service en ce début d'année** (pas de date précise).

### **Ont été présentés pour ce CHSCT :**

- les signalements au registre de santé et de sécurité au travail :  
5 signalements : 2 relatifs à un dysfonctionnement d'un copieur entraînant des mauvaises odeurs, 1 relatif à une souffrance au travail, 2 relatifs à une panne d'escalator et d'ascenseur PMR. Chaque signalement a fait l'objet d'actions spécifiques.
- les accidents de service et de trajet entre le 18 juillet 2018 et le 16 octobre 2018 :  
10 accidents professionnels reconnus imputables au service dont :
  - 2 accidents de service ou du travail
  - 2 accidents renvoyant à des facteurs extérieurs liés à l'espace
  - 8 accidents de trajet
  - 5 accidents dans les transports en commun
  - 3 accidents sur la voie publique

**La CGT a demandé si les trousseaux de secours avaient été complétés avec des pansements de compression qui manquaient lors d'un des accidents au ministère, ce que l'administration a confirmé.**

Aucun signalement inscrit sur le registre spécial de signalement de dangers graves et imminents.

**Pour information/rappel, le registre et le mode d'emploi pour signalements de problème santé et sécurité au travail est disponible sur l'intranet sur cette [page](http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/registre-de-sante-et-de-securite-a6842.html) (<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/registre-de-sante-et-de-securite-a6842.html>).**

Les représentant·e·s de la CGT au CHSCT d'AC sont Jacques Giral et Dominique Citron.